

# Quinze voyageurs blessés en gare de Lille

## La locomotive d'un train a tamponné un bateau

Dans la soirée de lundi, vers 18 heures 30 un bruit sinistre circulait à Lille. D'aucuns déclaraient, en effet, que deux trains s'étaient rencontrés avant d'entrer en gare, une véritable catastrophe en était résultée et que l'on ne comptait plus les morts ni les blessés. La vérité — car ce n'était que des rumeurs — était fort heureusement toute autre, ainsi que l'on va voir en page 2.

## Un train qui patine

Vers 16 heures 15, arrivait quotidiennement à Lille un convoi, partant de Tourcoing à 15 heures 50 et qui, après une courte station dans la capitale des Flandres, repart vers Paris (C'est le rapide 316, comprenant des voitures de luxe, ainsi qu'un wagon-restaurant).

Or, le mécanicien de ce train M. Maillet du dépôt de Tourcoing, alors que le train qu'il pilotait franchissait l'avant-gare de Lille s'aperçut que les freins de sa locomotive, qu'il venait de faire jouer, fonctionnaient insuffisamment. Il s'efforça de renverser sa sablière et avec un bruit de tonnerre, vint donner contre le bateau du quai numéro 16 de la gare. Les tampons de ce dernier, de même que ceux avant et arrière de la machine furent réduits à l'état de galettes. Sous le choc, qui fut formidable, une partie du macadam du quai des voyageurs fut soulevée et se crevassa.

## Des wagons mis à mal

La ne se bornèrent pas les dégâts qui, au total, sont relativement importants. Outre le wagon-restaurant, dont le matériel subit de sérieuses avaries, trois voitures : deux de 1re classe et une de classe mixte, ont été mises hors de service ; leurs glaces et leurs parois furent particulièrement ébranlées. Le wagon-matras, qui se trouvait à l'avant, par exemple, devra, si toutefois on peut encore l'utiliser, subir de multiples réparations. Les parois en sont disjointes et les lames du plancher chevauchent les unes sur les autres. Heureusement, il n'y avait point grand monde à l'intérieur, sans cela...

Mais tout ceci ne serait rien si une quinzaine de personnes n'avaient été blessées. Ajoutons qu'aucune d'elles n'est atteinte grièvement et que toutes les victimes de cet accident furent soignées avec soin, après avoir été pansées, continuant leur voyage ou regagnant leur domicile.

## Les blessés

C'est dans le bureau du sous-chef de gare, au milieu de l'affolement totalement injustifié de certains, que les soins furent donnés aux blessés par MM. les docteurs Leroy et Bournoville.

Voici d'ailleurs la liste des blessés, ainsi que les indications s'y rapportant, qu'il nous a été possible d'obtenir à leur sujet :

Mme veuve Larouelle, 30, boulevard de la Bastille, à Paris. Contusion à la poitrine.

M. Maurice Lenour, du 177e R. I., à Strasbourg. Légère blessure au visage.

M. Alexandre Leroy, 18 bis, Grande-Rue, à Roubaix. Légère contusion à la tête.

Mlle Debry, institutrice à Roubaix, demeurant à Croix, 8, rue de Turin. Plaie au visage, lèvre inférieure.

Mlle Léonie Sorin, serveuse au wagon-restaurant, domiciliée à Paris, 6, rue des Moines. Se plaint de douleurs internes abdominales.

M. Emile Fausener, de Berry (Nord), 2, rue de l'Église. Luxation de l'épaule droite et contusion dorso-lombaire.

M. Auguste Savreux, cuisinier du W. R. 88, rue Delorme, à Paris. Poignet foulé.

Mlle Berthe Rohaut, 69, rue Vieille-du-Temple, à Paris. Se plaint de douleurs internes abdominales.

Mme Lapeyre, serveuse du W. R. rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris. Plaie au front, qui a nécessité des points de suture. Cette personne est celle qui a été la plus blessée de toutes. Elle n'en a pas moins regagné, sans incident, son domicile par le premier train.

Mme Marie Dubard, 31, rue Philippe-Lebon à Roubaix. Blessure au pied.

M. Joveniaux, 6, place du Théâtre, à Lille. Blessure au bras.

Mme Joveniaux, même adresse. Blessure au coude et à la tête.

Mme Delcroix, 15, boulevard de la République à Roubaix. Blessure au genou et à la tête.

Mme Michèle, 73, rue Carnot, à Stron. Plaie au front.

M. Louis Chêne, 42, rue de l'Université à Paris, voyageur de commerce. Blessure au pied gauche.

M. Jean Renaud, de Roubaix. Blessé à la cuisse droite.

## L'enquête administrative

### L'accident est attribué à l'humidité des rails

L'enquête administrative a été menée par M. Parateau, inspecteur du contrôle. M. Parateau, a interrogé le mécanicien Maillet et son chauffeur, M. Carlet, appartenant également au dépôt de Tourcoing. Tous deux ont déclaré qu'au départ de Tourcoing, de même qu'à l'arrivée et au départ de Roubaix, les freins de la locomotive fonctionnaient normalement. Ce ne fut

# L'Assiégé du cabanon a été arrêté

## Mais ce fut en pleine ville et après avoir été blessé d'un coup de fusil

Marseille, 2. — Le bandit bulgare Frantz Felisoc qui s'est échappé, à Sainte-Marthe d'un cabanon assiégé par la police, a été capturé, au de la République.

Depuis 7 heures, le bandit avait été assiégé dans le quartier, entre la Bourse et la Meirio, où il avait commis divers méfaits sous la menace du revolver ; il s'était réfugié dans une boulangerie, rue de la Meirio, sans payer, avait saisi le Grand-Rue un passant pour avoir de l'argent et tenta de tuer un liquoriste rue Saint-Anne.

Il fut enfin aperçu par des agents de la sûreté, avec lesquels il échangea des coups de feu, rue Chevalier-Roze, puis, poursuivi par des gardiens de la paix, sur lesquels il tira une douzaine de coups de feu. Le gardien de la paix Narcisse Brunet, qui s'élança pour le saisir, eut le bras et la cuisse gauche et d'une autre à la tête.

Felisoc repoussa le blessé et fit face aux collègues de sa victime de la place Carnot jusque devant le numéro 30 de la rue de la République où il s'affaissa ; la foule le ramassa juste à temps pour qu'il ne soit transporté à l'hôpital, où il fut soigné ; il avait été atteint d'une balle à la cuisse gauche et d'une autre à la tête.

L'état du gardien Brunet ne paraît pas présenter de caractère grave, il est soigné à l'Hôtel Dieu.

## Mort du bandit

Marseille, 2. — Le bandit Frantz Felisoc est mort ce matin.

L'état de sa dernière victime, le gardien de la paix Brunet, s'est encore amélioré.

## Le cadavre d'un braconnier près de celui d'un garde

On suppose que les deux hommes se fusillèrent simultanément

Bruxelles, 2. — (De notre corr. part.) — Un terrible drame de braconnage s'est déroulé à Madebux (Brabant).

Un garde-chasse ayant été réveillé par une détonation se leva et sortit avec son chien. Quelques heures, après, sa femme lui raconta qu'elle ne voyait plus son mari et des recherches furent faites.

Le lendemain matin, on trouva le cadavre du malheureux, couché dans un taillis et portant une horrible blessure au côté. A quelques mètres gisait un autre cadavre celui d'un braconnier, qui avait reçu une charge de plomb dans la tête.

On suppose que le garde s'étant heurté au braconnier, le somma de s'en rendre, ce dernier eut le temps d'épauler et que les deux se fusillèrent simultanément, atteignant toutes deux leur but.

## Un avion allemand atterri en Angleterre

C'EST LE PREMIER DEPUIS L'ARMISTICE

London, 2. — Le premier aéroplane allemand qui soit arrivé en Angleterre depuis la guerre est un monoplane Dornier, pouvant transporter six passagers avec un moteur de 185 HP seulement. Venant de Hollande, il a été contraint par le mauvais temps à atterrir lundi dans le Kent.

## Les mineurs de la Ruhr et les heures supplémentaires

Bochum, 2. — Les mineurs de la Ruhr ont déclaré au cours d'une réunion tenue dimanche de donner pour le 28 février, la convention sur les heures supplémentaires de travail.

Il s'agit comme motif, le fait que leur situation alimentaire est de plus en plus mauvaise.

## Les permissions militaires

Le ministre de la Guerre et des Pensions vient de réglementer le régime des permissions militaires à partir du 1er janvier 1923, dans l'esprit des dispositions inscrites à l'article 43 du projet de loi sur le recrutement de l'armée, adopté par la Chambre des députés et actuellement en instance devant le Sénat.

Les grandes lignes de cette réglementation sont les suivantes : Les militaires appelés au cours de leurs dix-huit mois de service, les militaires en cours de leur 18 premiers mois de service, obtiendront un principe, en dehors des dimanches et jours fériés, 35 jours de congés et permissions, s'ils sont détenteurs du certificat d'aptitude physique et 20 jours s'ils n'en sont pas détenteurs.

Ce total pourra être porté respectivement à 45 et 30 jours par les chefs hiérarchiques à titre de récompense de la bonne manière de servir des appelés ou engagés.

Les militaires de la classe 21 continueront à bénéficier du régime institué pour eux.

## Le million et les autres lots du Crédit National 1920

TIRAGE DU 2 JANVIER 1923

Le numéro 7.894.064 gagne un million. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Le numéro 1.439.027 gagne 500.000 francs. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 300.000 francs : 1.322.395, 5.302.724. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les trois numéros suivants sont remboursés à 100.000 fr. : 202.580, 3.520.918, 6.320.291.

Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 12.326, 152.555, 567.327, 1.236.187, 4.304.114, 4.642.266.

Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

# Du sang, à la porte d'une cantine à Lens

## A coups de couteau, un Marocain, avait blessé un Danois

La nouvelle année a été marquée à Lens par une rixe qui coûta vraisemblablement la vie à un ouvrier danois.

Durant les jours de fête de Neufel An, de nombreux ouvriers de l'entreprise Devaux, chargés de travaux du pont du chemin de fer du Nord sur le canal, à proximité de la gare de Lens, s'amusaient en buvant force verres, aussi lundi soir, les esprits étaient un peu surexcités.

Vers minuit, une discussion plus animée éclata et le canonnier mit tous ses clients à la porte. Ceux-ci se dispersèrent, il ne resta plus que le chamouiller danois que le danois Larsen Appel et le marocain Gennar ben Mohamed, 29 ans.

Aussitôt, le Marocain s'armant d'un couteau s'enfonça dans le Danois plusieurs coups au Danois qui, gravement blessé au quind même la force de rentrer à sa maison et de s'allonger sur son lit. Ce n'est que quelques instants plus tard que des camarades, rentrant se coucher, le trouvèrent baignant dans son sang et ne donnant plus signe de vie.

Les prévenus immédiatement le poste de police de la place du Cantin. M. Cardon, commissaire, se rendit sur les lieux et après avoir fait transporter le blessé à l'hôpital, se mit à la recherche du Marocain qu'il trouva dans une demi-lune, non loin de la caserne Roméo.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

Le Danois avait eu le temps de se laver et de changer sa chemise maculée du sang de sa victime.

Il nia avoir porté des coups au Danois, mais, mis en présence de sa victime, qui avait repris connaissance à l'hôpital, il fut reconnu comme l'auteur des coups.

# Criminelles vengeance d'un amant

## Une Rouennaise a été tuée par un Belge qu'elle avait quitté

Un drame, dont les principaux acteurs sont de nationalité belge, a trouvé hier soir son dénouement dans le meurtre de l'héroïne. Celle-ci, Rommie Dufour, 36 ans, soignée, a été poignardée par son ancien amant, Victor Peeters, à 6 h 30, dans la cour Desutter, rue des Longues-Haies.

Un amant jaloux... Rommie Dufour, femme Debacker, s'était, il y a quelques mois, séparée de son mari, qui habitait actuellement Lille. Elle eut depuis pour amant, pendant quelques jours seulement, dit-on, le nommé Victor Peeters, célibataire, demeurant rue Carnot, chez M. Peckot, cabaretier, rue Elisabeth, 22. Elle le quittait d'instinct pour vivre avec un ouvrier d'acier, Deslors Gaillaert, 41 ans, rue des Longues-Haies, cour Desutter.

Mais Peeters, homme violent, ne tarda pas à manifester sa jalousie envers son rival heureux.

Des menaces... Lundi soir, ayant sans doute fait trop abondamment le Nouvel An, il se trouvait dans un état d'excitation anormale. Vers 10 heures, il vint rôder aux environs de la cour Desutter et, las d'attendre alla frapper à la porte du domicile des amants. A travers la porte restée fermée, il les injuria violemment et invita Gaillaert à venir se mesurer avec lui. Le danois ne sortit pas. Peeters ne tarda pas à s'éloigner. Il ne devait pas tarder à revenir pour manifester de terrible façon son ressentiment contre Rommie Dufour.

Des cris d'agonie... A l'angle de la cour Desutter se trouve le cabaret « A la Citronne » Américain, tenu par M. César Desutter, qui est propriétaire des immeubles formant ledit cour. L'une des portes de l'établissement s'ouvre rue des Longues-Haies ; l'autre dans la cour, à quelques mètres de celle de la maison de ses locataires.

Vers 6 h 30, hier soir, M. Desutter entendit des cris et aperçut, dans la pénombre, deux corps se convulsant dans une lutte sauvage. Un homme tenait une femme bouchée sur le sol et la frappait à coups de couteau. L'homme c'était Peeters, et il était en train de poignarder son ancienne amante. Le cabaretier saisit l'homme à bras-le-corps, mais celui-ci réussit à se dégager et enfuya.

M. Desutter, aidé de son fils, transporta le corps de la malheureuse dans la maison et ils s'aperçurent soudain que le corps sanglant était roidi dans un dossier chargé de Rommie Dufour avait cessé de vivre.

Le docteur Picot, mandaté, ne put que constater le décès. Des agents du commissariat du 3e arrondissement furent bientôt sur les lieux. Trois d'entre eux, les agents Duboucq, Gatteau et Vanmarck, entreprirent aussitôt de rechercher Peeters, que le cabaretier avait déclaré avoir reconnu. Après avoir visité sans succès plusieurs estaminets à logements du quartier, ils parvinrent à mettre la main sur le meurtrier, dans un cabaret, au n. 54, de la rue de la Tulierie.

Malgré ses dénégations, Peeters fut conduit au poste de police, où il fut trouvé en possession d'un couteau à cran d'arrêt enroulé dans un morceau de papier et qui devait avoir été fraîchement et insuffisamment essuyé.

M. Martijn, commissaire de police, s'informa, s'étant rendu sur les lieux pour procéder à l'enquête nécessaire et chercher à reconstituer les circonstances exactes du meurtre sur lequel on ne possède que les renseignements que nous venons de relater.

A l'aide d'une famille malheureuse NOUVEAUX ENVOIS

Nous avons encore reçu à l'adresse de Mme Vve Coffier, d'Estreux-Blanche et de ses six petits enfants, dont nous avons signalé la noire misère, les sommes suivantes :

Des amis du Bon Coin à Mons-en-Chambry, 25 75

De Mme Vve Delerur, rue de la Monnaie, 6, à Lille, 1 00

D'un anonyme de Lille, 3 00

Nous avons envoyé cet argent à Mme Vve Coffier au nom de qui nous remercions ces nouveaux donateurs.

## EN DEUX LIGNES

La Haye. — La reine-mère s'est cassé le bras en tombant dans son palais.

Chambry. — Enfant rendant que sa maison brûle, le chiffonnier Mander fut brûlé vif.

Villeneuve-sur-Saône. — Une auto a culbuté le courrier postal dont 9 occup. par blessés.

Paris. — Une maison de la rue de Valenciennes a été brûlée vive dans son appartement incendié.

Hall. — Des inconnus ont tenté de faire sauter le mon. de 1870. La statue de van Molske tomba.

Des amis du Bon Coin à Mons-en-Chambry, 25 75

De Mme Vve Delerur, rue de la Monnaie, 6, à Lille, 1 00

D'un anonyme de Lille, 3 00

Nous avons envoyé cet argent à Mme Vve Coffier au nom de qui nous remercions ces nouveaux donateurs.

Des amis du Bon Coin à Mons-en-Chambry, 25 75

De Mme Vve Delerur, rue de la Monnaie, 6, à Lille, 1 00

D'un anonyme de Lille, 3 00

Nous avons envoyé cet argent à Mme Vve Coffier au nom de qui nous remercions ces nouveaux donateurs.

Des amis du Bon Coin à Mons-en-Chambry, 25 75

De Mme Vve Delerur, rue de la Monnaie, 6, à Lille, 1 00

D'un anonyme de Lille, 3 00

Nous avons envoyé cet argent à Mme Vve Coffier au nom de qui nous remercions ces nouveaux donateurs.

Des amis du Bon Coin à Mons-en-Chambry, 25 75

De Mme Vve Delerur, rue de la Monnaie, 6, à Lille, 1 00

D'un anonyme de Lille, 3 00

Nous avons envoyé cet argent à Mme Vve Coffier au nom de qui nous remercions ces nouveaux donateurs.

Des amis du Bon Coin à Mons-en-Chambry, 25 75

# Vingt exécutions capitales auraient eu lieu en Irlande

## Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2. — Les journaux reprochent une nouvelle de Dublin suivant laquelle le gouvernement de l'Irlande aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de 30, le nombre des exécutions capitales.

Londres, 2